

Si dans le présent nous sommes tous souverains, tous égaux, tous frères, les richesses acquises et accumulées par la société appartiennent également à tous.

Voilà, dans toute leur nudité, les conséquences de l'idée démocratique. Encore une fois, laissez faire les démocrates, et vous verrez qu'ils arriveront bientôt à ce que nous leur proposons.

Ainsi, d'une part, mépris des nobles, des titres, des droits acquis et traditionnels; mépris absolu du passé.

D'une autre part, l'Etat seul maître, seul propriétaire, seul administrateur de toutes les richesses sociales; tels sont les deux principes fondamentaux, les deux bases de la démocratie.

La plupart des démocrates, il est vrai, s'arrêtent en chemin. Dans leurs programmes, ils ne demandent que le rachat des grandes industries par l'Etat, l'impôt progressif, la suppression de tous cultes publics, le rétablissement du divorce, etc. Or, il est évident que toutes ces choses sont des acheminements, des étapes vers le socialisme et la communauté absolue.

Maintenant on peut encore démontrer, ipso facto, que les démocrates d'hier sont les socialistes d'aujourd'hui. Mais ce fait est tellement général, tellement évident, que nous nous en rapportons à l'expérience de nos lecteurs. Ils ont pu voir comme nous que parmi les hommes qui étaient démocrates avant février, les uns sont devenus socialistes, les autres monarchistes. S'ils en es quelques-uns de rebelles entre ces deux termes, il ne faut qu'attendre un peu. L'épreuve sera peut-être longue, mais elle sera décisive. Quand un peuple ne veut pas s'éclairer dans les livres, il le fait à coup de canon; quelquefois il se brûle.

Socialiste aujourd'hui, Communiste demain.

Que l'homme s'endorme, que la société s'arrête dans sa marche progressive vers le bien, le temps n'en poursuit pas moins sa course. C'est une machine qui nous entraîne tous et sans cesse vers l'éternité.

La loi qui fait vivre l'humanité est inéluctable comme le temps. La société marche, avance sans cesse et sans relâche. Une fois le sillon tracé, il faut qu'elle le suive jusqu'au bout. C'est aux hommes de diriger la soe, de marquer, de rectifier la ligne.

Il n'y a que deux lignes, deux sillons, deux sociétés possibles. Celle qui fait l'homme instruit et moral en lui laissant toute liberté. Celle qui le ferait ignorant et immoral en l'asservissant au despotisme de la multitude. La société telle que nous l'avons, se perfectionnant et s'améliorant sans cesse; la société telle que la rêvent les communistes, marchant sans relâche à l'abrutissement de l'espèce.

Voilà pourquoi une fois entré dans la voie du socialisme, il faut aller jusqu'au bout. Il faut que l'Etat s'empare de tout: sciences, arts, industrie, propriété, famille, religion; hommes, femmes et enfants. La société dans sa marche ne saurait s'arrêter au système de celui-ci ou de celui-là; elle va droit au but. Chacun le sien ou tout à tout. Il n'y a pas de milieu.

Ceux qui prétendent le contraire sont ignorants ou des hommes de mauvaise foi, imposteurs ou voleurs. L'avenir doit être l'affirmation ou la négation du passé; la continuation ou la destruction de ce qui a été.

Les individus sont fourbes ou illogiques; les nations sont toujours logiques et de bonne foi. Elles vivent, elles avancent, elles progressent malgré elles, et comme sans le savoir. Pas plus que l'homme, l'humanité ne s'est donnée le jour elle-même. Il y a quelque chose d'antérieur et de supérieur à elle; un esprit de vie la domine. Mais l'homme ne que la mauvaise conduite a dégoûté de la vie, peut se donner la mort; l'humanité n'a pas la même faculté, il faut qu'elle vive; elle n'est pas libre de ne pas vivre. Dieu seul tient dans ses mains puissantes le secret de la vie. Que de temps il faut à un peuple pour se suicider, et combien est grande sa vitalité! Voyez comment la France se débat depuis un siècle!

C'est un principe tout puissant de vitalité qui veut qu'une nation avance toujours et de plus en plus dans la voie qu'elle s'est tracée. Tant qu'il n'y a pas réaction, l'action nous pousse et nous entraîne. Tout le monde sait et voit que le socialisme est un plan incliné qui nous conduit au communisme. Une fois partis, nous le descendons tout entier, à moins qu'une réaction violente, terrible, ne vint tout à coup nous sauver. Il vaut mieux ne nous pas exposer à cette sinistre alternative; nous pourrions y périr.

Vive la réforme!

Ce cri, je ne l'oublierai jamais; ce fut le signal de la révolution. Ce cri était un mensonge. Du mensonge au crime, il n'y a qu'un pas. La révolution doit le franchir; elle le franchira tôt ou tard.

La tactique des révolutionnaires est toujours la même; ils demandent peu pour prendre beaucoup.

Laissez leur prendre un pied, chez vous, ils en auront bientôt pris quatre.

Le 23 février on criait: Vive la réforme! Le 24 on criait: Vive la République! Le 25 on proposait le drapeau rouge et l'on criait déjà: Vive le socialisme! Pendant huit

jours on s'appela citoyen, citoyenne; on se parla tu et toi; c'était, disait-on, de la fraternité! Oui, la fraternité ou la mort!

Les socialistes d'aujourd'hui veulent suivre la même route; ils demandent les réformes les plus simples, les plus inoffensives. Ils font disputer leurs systèmes et leurs doctrines; ils habituent le pauvre à regarder la propriété du riche comme son patrimoine; ils familiarisent le peuple avec les idées de communauté, de bien-être, de loisirs et de jouissances, pour le rendre plus exigeant, pour le rendre, comme disait ce bon M. Robespierre, pour exciter sa convoitise et ses passions; ils répètent sans cesse et sur tous les tons que la propriété est un vol, que les riches sont des exploités, que le prolétaire a été de tout temps pressuré, dépouillé par les grands, que les droits acquis sont illégitimes et contraires à l'idée démocratique; ils affirment, ils démontrent même, disent-ils, qu'il faut refaire la société de fond en comble, parce qu'elle est un repaire, une caverne d'iniquités et de crimes; voilà les socialistes d'aujourd'hui.

Laissez-les faire, et vous verrez où ils nous conduiront. Vive la réforme! amené la République; que nous amènerait donc celui-ci: Vive le socialisme!

(A continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUÉBEC, 13 AVRIL, 1849.

NOUVELLES D'EUROPE

Les mauvais chemins retardant l'arrivée des journaux apportés par la maille anglaise, nous traduisons ce qui suit de la Correspondance du Québec Mercury datée de Londres du 24 mars 1848.

France.—Les dernières nouvelles de Paris ne contiennent que les détails d'une magnifique fête donnée par le Président à la quelle plus de 2,000 personnes ont assisté. Les bals, les banquets et les fêtes sont à l'ordre du jour, et la confiance renaît rapidement.

Les gens les mieux informés sont d'opinion que les élections pour l'assemblée législative qui auront lieu le 13 de mai, se feront dans le sens de celles du mois de décembre, c'est à dire, que le mot d'ordre sera Louis-Napoléon Bonaparte comme symbole de l'ordre. La majorité des membres élus sera anti-républicaine. Néanmoins l'influence des comités électoraux, généralement parlant, sera bien minime. Le peuple veut la tranquillité, l'ordre et un gouvernement stable, et c'est dans ce sens qu'il votera. Plusieurs départements ont déjà manifesté leur hostilité pour les charlatans politiques et paraissent déterminés à choisir par préférence des riches propriétaires et industriels. La nouvelle assemblée législative ouvrira le 25 de mai. Il est satisfaisant de voir que les idées de paix prévalent maintenant en France. Le Président paraît déterminé à rétablir par tous les moyens honnêtes, la tranquillité et la prospérité. La conduite du président satisfait, et la misère et la détresse qui régnaient dans la capitale, disparaissent rapidement devant l'amélioration survenue dans le commerce et l'industrie du pays.

Italie.—Les affaires y sont aussi peu décevant que jamais, et le projet des puissances européennes de rétablir le roi ven d'onté dans ses états, est vu avec crainte. Des lettres de Rome du 12 mars annoncent que le gouvernement républicain avait donné l'ordre d'arrêter le cardinal de Angeli, archevêque de Ferrare, sous l'accusation d'organiser un mouvement contre la république romaine.

Un nouveau changement aurait encore eu lieu dans le ministère romain. Manzoni, serait ministre des finances; Calandrelli, de la guerre; Montecchio, des travaux publics. Le colonel Marescotti et son régiment en garnison à Ferrare ont refusé de prêter serment à la république romaine. Les hostilités ont recommencé entre les Italiens et les Autrichiens. Le maréchal Radetski a, par une proclamation, déclaré nuls tous les engagements préliminaires contractés par le gouvernement de Rome.

Russie.— Cette puissance continue ses préparatifs militaires; et il est de fait qu'une escadre a quitté la Baltique pour se rendre dans l'Océan. Le bruit court qu'une note rédigée par les cabinets français et anglais a été adressée à la Russie pour l'informer que la France et l'Angleterre regardent comme une cause de guerre le passage par la violence, du détroit des Dardanelles par la flotte russe.

Angleterre.—On y donne beaucoup d'attention aux affaires du parlement du Canada. La question de l'indemnité a occasionné dans la chambre des Communes des interpellations au ministère.

Irlande.—La famine et le choléra désolent à la fois quelques parties de ce malheureux pays.

Autriche.—L'état des affaires de ce pays s'est satisfaisant. L'empereur a accordé à ses sujets une constitution qui leur plaira. Elle consacre la liberté de religion, de la presse, l'abolition de la servitude et établit deux chambres législatives électives.

L'empereur d'après la Concortia va épouser la grande Duchesse Anne de Russie, aux conditions suivantes: 1o Alliance offensive et défensive entre les deux puissances; 2o Admission des Turcs dans cette alliance; 3o maintien des traités de 1815; 4o garantie des réclamations de la Prusse sur le Schleswig-Holstein, et de celles de l'Autriche sur la Toscane.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Affaires du Canada.

19 mars 1849.

Au commencement de la séance, M. F. MacKenzie appela l'attention du gouvernement sur un rapport publié dans un journal du matin, concernant qu'un Bill avait été introduit dans le parlement du Canada pour assurer une indemnité à ceux dont les biens avaient souffert des dommages dans les insurrections de 1837 et 1838; quelques uns de ceux que l'on voulait indemniser ayant été eux-mêmes les chefs de la rébellion contre la Reine; et aussi pour indemniser, pour perte de temps, les individus convaincus de rébellion et qui, en vertu d'une sentence légale, ont été déportés à Van Diemen et sont rentrés dans leur patrie en vertu d'un acte de clémence royale. Il termina par demandant aux ministres si ce rapport était fondé.

M. Hawes en réponse, dit qu'aucune dépêche n'avait été reçue du Canada au bureau colonial à ce sujet, qui put confirmer le rapport publié dans le Morning Chronicle.

M. MacKENZIE désirait savoir si le bureau colonial avait reçu quelque information de l'introduction d'une telle mesure dans le parlement du Canada!

M. HAWES.—Aucune information de cette nature n'a été reçue.

Le 22, M. Gladstone adressa au sous-secrétaire d'état, les interpellations suivantes:—

1o. Le gouverneur du Canada a-t-il reçu quelque instruction sur la conduite qu'il doit tenir dans le cas où ses conseillers lui proposeraient de leur permettre d'introduire dans la Chambre d'Assemblée, aucune mesure pour indemniser les personnes connues pour avoir été impliquées dans les rébellions de 1837 et 1838, en conséquence des dommages par elle soufferts dans ces rébellions, ou dans le cas de la passation d'une semblable mesure dans les deux chambres de la législature provinciale?

2. Si suivant l'usage suivi en Canada, un tel bill était adopté par les deux chambres et recevait la sanction du Gouverneur, sans une clause suspensive, l'argent qui serait payable en vertu de cette loi, serait payable incontinent, ou avant que les serviteurs de sa Majesté n'eussent eu occasion d'aviser sa Majesté de retirer sa sanction à une telle loi?

3. Si aucun avis officiel a été reçu au sujet d'un tel bill; et dans ce cas, si le gouvernement était prêt à mettre devant la chambre les informations reçues à cet égard?

M. HAWES répondit à la première question:—Aucune instruction quelconque n'a été donnée à Lord Elgin à l'égard ou en contemplation d'un tel bill. Le secrétaire colonial a une confiance entière en la discrétion du gouverneur général.

A la 2e question:—Tous les bills coloniaux quels qu'ils soient après avoir reçu la sanction de la couronne sont immédiatement en vigueur, à moins qu'ils ne contiennent une disposition qui en retarde la mise à effet.

A la 3e question:—Aucune dépêche quelconque n'a été reçue de Lord Elgin à l'égard d'une mesure semblable à celle à laquelle on a fait allusion. Il ne pouvait donc donner à la Chambre aucune information officielle à ce sujet. Il croyait cependant devoir dire que le comte Grey avait reçu une lettre privée de Lord Elgin.

M. HUME.—dit qu'il désirait savoir si l'indemnité de £100,000 pour les pertes occasionnées par la rébellion en Canada, n'avait pas été réglée sous l'administration de Lord Metcalfe, et si le rapport de la commission d'Enquête à ce sujet n'avait pas recommandé d'exclure les rebelles de l'indemnité.

SIR G. GREY.—Je pense qu'il vaudrait mieux remettre ces questions jusqu'à ce que des informations officielles aient été reçues du Canada. Le bill auquel on a fait allusion n'a pas encore été adopté; et c'est sans doute pour cette raison que Lord Elgin s'est obtenu de tout avis officiel à cet égard.

M. HUME témoigna son mécontentement de n'avoir pas reçu de réponse à sa question.

SIR G. GREY.—Je reconnais qu'une telle commission a été nommée et a fait rapport; mais la question est de savoir si la mesure recommandée par cette commission est la même que celle soumise au parlement du Canada.

M. GLADSTONE proposa alors de lire quelques résolutions qui jetèrent de la lumière sur le sujet en question.

SIR G. GREY dans une agitation considérable, appela l'hon. membre à l'ordre et objecta à la lecture de ces résolutions qui auraient l'effet de susciter sur une simple interpellation, des débats qui ne seraient pas dans l'ordre, et dans lesquels il ne convient pas à la chambre d'entrer avant d'avoir des informations complètes sur le sujet.

M. GLADSTONE.—Je désire lire ces résolutions simplement, parce que je pense que la réponse donnée à M. Hume est de nature à créer une impression erronée.

Cette discussion cessa après avoir absorbé pendant sa durée l'attention de la chambre au grand complet. (Traduit du Morning Chronicle.)

La Qualification des Juges de Paix.

Nous avons reçu le Bill de M. Cauchon pour amender l'acte réglant la qualification des Juges de Paix, (6 vic. c. 3.)

Ce bill règle la qualification des juges de paix, dans les termes qui suivent:—Personne ne pourra être juge de paix, ou agir comme tel, à moins d'avoir en sa possession actuelle pour son propre usage et avantages, un immeuble tenu en fief, roture ou franc-alleu, en propriété absolue en cette province, de ou au-dessus de la valeur de £300 courant en sus de toutes redevances, dettes et réclamations dont il peut être chargé, affecté ou hypothéqué, nonobstant toute chose contenue dans la 3e section du dit acte.

La qualification exigée par le statut 6 vic. ch. 3. sec. 3, est plus large; elle s'étend aux biens tenus, en usufruit, en emphytéose, ou possédés en vertu d'un bail (lease) pour une ou plusieurs vies, ou pour un terme non moindre que vingt ans, et exempté de cette qualification, l'avocat général, et les conseillers en loi de la couronne. Le bill, au contraire limite cette exemption, aux membres des conseils exécutif et législatif, aux juges du Banc de la Reine, de circuit, ou de district et au solliciteur-général seulement.

Nous n'aurions rien à dire sur les dispositions de ce bill, si l'opinion publique ne lui donnait pour but, pour objet, d'éliminer de l'office qu'il remplit aujourd'hui, M. McCord, le surintendant de la Police de cette cité, qui, si ce bill devient loi, se trouverait obligé de résigner ses fonctions parce qu'il n'est pas propriétaire de biens-fonds. Nous n'avons jamais été et ne serons jamais l'approbateur des mesures exceptionnelles ni de la législation contre les individus. Si la rumeur que nous venons de signaler est vraie, et d'après ce que nous avons appris sur le sujet, nous avons tout lieu de penser que ce bill a été introduit pour gratifier des animosités personnelles, des querelles particulières sous le prétexte spécieux de réformer quelques abus; si, disons-nous, la rumeur publique est vraie, nous ne pouvons que désapprouver hautement et l'introduction et les dispositions de ce Bill.

Si M. McCord, s'est rendu coupable de malversation, qu'on lui passe son procès en suivant les formalités requises en pareil cas. Que l'exécutif s'enquière des plaintes portées contre ce monsieur; si elles sont justifiées et prouvées, qu'il soit destitué. M. McCord, n'est pas tellement adessus de la loi qu'il faille adopter une législation exceptionnelle pour l'atteindre par des moyens détournés. Si ces plaintes sont mal fondées, alors pourquoi adopter des moyens odieux pour infliger à ce monsieur la punition qui n'est due qu'à la culpabilité? Pourquoi rendre la législature, le pays entier, complices d'un acte d'injustice flagrante?

Ce bill dressé avec beaucoup de soin et d'art, est rédigé de manière à déguiser habilement l'objet que son auteur a en vue, celui de se débarrasser quand même de M. McCord, puisqu'il ne peut le faire au moyen d'une accusation suivant le mode ordinaire prescrite à l'égard des officiers publics.

Nous ne prétendons pas dire ou vouloir insinuer que M. Cauchon a introduit ce bill dans le but supposé par la rumeur publique; loin de là. Nous pensons au contraire, qu'il n'en est pas l'auteur et que peut-être la portée de ce projet de loi ne l'a pas frappé.

Quoi qu'il en soit, nous espérons que la législature n'adoptera pas ce bill avant de s'enquérir des raisons qui en nécessitent la passation, et que l'administration, et surtout les officiers en loi de la couronne qui en fait partie, veilleront à ce qu'on ne surprenne pas la bonne foi du parlement par ce projet de loi qui, à première vue, paraît dicté par les motifs les plus plausibles.

Nous n'entendons pas nous constituer le défenseur des actes de M. McCord. Ce que nous voulons, ce que nous demandons, c'est qu'on agisse envers lui avec la justice, qui est due au plus obscur sujet anglais, celle de subir son procès, s'il est accusé, et d'être confronté avec ses accusateurs. Si par l'issue de ce procès, il est trouvé coupable des accusations portées contre lui, la loi dans ce cas pourvoit au châtiement. Si au contraire il n'est pas accusé, ou si ses accusateurs ne peuvent ou n'osent établir leurs accusations, pourquoi punir par une voie indirecte, par un moyen détourné celui que la justice, l'équité et la loi mettent en ce cas à l'abri de tout châtiement?

Chemin de Fer.

Il vient de se former à Londres une compagnie avec un capital de £2,000,000 sterling, en actions de £5 chaque, pour la colonisation et construction du chemin de Fer d'Halifax à Québec. Pourquoi ne se dans le Bas-Canada?

Nous avons annoncé sur la foi d'une dépêche télégraphique que la lecture du bill de l'indemnité, des membres avait été négative. C'est une erreur; ce bill a subi sa 2de lecture mercredi.

On nous informe que les prothonotaires de ce district ont transmis séparément à l'exécutif l'état qui leur a été demandé. En parlant de cet état intelligible, nous faisons allusion à celui transmis par M. Burroughs seulement.

Nous voyons par le Morning Chronicle, que ce journal est maintenant la propriété de M. St. Michel. M. Middleton est entré en société avec M. William Neilson, propriétaire de la Gazette de Québec.

Une goëlette venant des paroisses d'en-haut, dans ce matin vers huit heures, de l'autre côté de la Pointe-Levy.

La glace du fleuve était en mouvement hier devant cette ville; mais elle s'est arrêtée à la clef: elle ne peut cependant rester bien longtemps encore.

La débauche s'est opérée devant Montréal et le steamer Richelieu a dû commencer lundi ses voyages entre Sorel et Chambly.

Le fleuve étant libre depuis Sorel jusqu'aux îles, nous aurons des bateaux et du poisson de tel avant l'arrivée des steamers de Montréal.

Accident.—Un accident déplorable vient d'arriver au moulin à scier de M. M. Chalmers et Hooks. Un irlandais, occupé dans ce moulin, allait ôter la courroie qui fait mouvoir l'une des roues, lorsque son habit s'y engagea et l'homme fut entraîné dans le mouvement de rotation de la roue. Il fut horriblement mutilé, l'un de ses pieds fut séparé de son corps. Ce malheureux du nom de Gallagher, laisse une femme et plusieurs enfants.

On lit dans l'Abeille [du 12], journal publié par les élèves du Séminaire de Québec:

Un correspondant de l'Ami de la Religion, par le seul intérêt de l'art musical, a cru devoir blâmer vertement la manière dont nos confrères ont exécuté la messe de dimanche dernier. Nous sommes pas assez nouveaux pour avoir just à qui l'intérêt de la musique oblige les amateurs, mais nous sommes tout à croire qu'un peu de modération dans cette critique et un peu d'indulgence pour des jeunes gens que les officiers de la marine sainte avaient éprouvés n'aurait pas été beaucoup à l'action. C'est là le plus juste et le plus sage. Il nous semble même qu'une pareille correspondance expose suffisamment pourquoi on trouve très difficilement dans Québec un nombre assez considérable de personnes pour former des chœurs dans nos Eglises. Il doit en effet se trouver bien peu de personnes qui aient le courage de se livrer pendant plusieurs semaines au travail pénible que nécessitent les exercices, avec la perspective de se faire flageller publiquement et sans motif si elles n'ont pas le bonheur de plaquer un certain Abailur.

L'Assemblée pour la colonisation des townships a eu lieu mercredi, sous la présidence de M. Charlier agissant comme secrétaire. Nous regrettons de dire que cette assemblée était peu nombreuse. Le rapport a été lu; nous le donnerons aussitôt qu'il sera publié. Voici le résultat de l'élection:

- Pour le quartier Saint-Roch.—MM. J. Hamel, L. Prévost et F. X. Paradis.
Pour le quartier Saint-Jean.—MM. F. Gauvreau, M. Robitaille et M. Tessier.
Pour la Basse-Ville.—MM. G. H. St. Mand, F. Bois et M. Bilodeau.
Pour la Haute-Ville.—MM. J. Légaré, A. B. Sirois et U. J. Tessier.

CLOTURE

De la Retraite de St. Roch. C'est, comme on a vu par les journaux dimanche, le jour des rameaux, que s'est terminée la retraite spirituelle donnée aux citoyens du faubourg St. Roch. Commencée, il y a trois semaines, et ne devant durer d'abord que huit à dix jours, elle a dû continuer jusqu'à ce jour, faute de confesseurs en nombre suffisant. Dès les premiers jours, il y avait à l'église, le soir surtout, tous les plus pieux